

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 04 JUILLET 2023 -

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	27
Présents	26
Absents	01
Votants	26

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LOIRON-RUILLÉ dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de LOIRON-RUILLÉ, au 13 rue du Docteur Ramé (LOIRON), sous la présidence de Monsieur Bernard BOURGEOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 JUIN 2023

Présents : M. Bernard BOURGEOIS, M. Gérard JALLU, Mme Isabelle GROSEIL, M. Christian GRIVEAU, Mme Sylvie BLOT, M. Louis GUEROT, Mme Florence MARTINAT, M. André MAUDET, M. Jean-Luc CHAPLET, M. Michel LABBÉ, Mme Annette PIVERT, ~~M. Christian CORRAIE~~, M. Martial CHAINEAU, M. Michel PLANCHENAU, M. Jean-Claude HIVERT, Mme Sandrine GLET, Mme Frédérique GOURDIN, Mme Laëtitia BARROCHE, Mme Laëtitia PICHON, M. Olivier ROUSSEAU, Mme Chrystèle FOUCHER, Mme Christina BEAUGEARD, Mme Aurélie HARDY, M. Anthony BRUNEL, Mme Tiphaine ROCHER-LEVEQUE, Mme Pauline MESRE, M. Gaëtan BEUNARD.

Absents : M. Christian CORRAIE.

Délégations : Néant.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sylvie BLOT est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS PUBLICS DES SERVICES ENFANCE/JEUNESSE POUR L'ANNÉE 2023-2024 POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE AINSI QUE LES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS (PETITES VACANCES ET MERCREDIS) AVEC REPAS

Vu la délibération n° D/2023/031 en date du 04 avril 2023 portant Tarifs publics des services Enfance/Jeunesse 2023-2024 ;

Monsieur MAUDET rappelle que les tarifs de restauration sur l'année 2022 ont été revalorisés par délibérations : n° D/2022/028 en date du 05 avril 2022 et n° D/2022/072 en date du 08 novembre 2022 et précise que le montant du repas facturé est passé de 3,57 € à 4,03 €.

Suite à l'évolution importante du coût de nos approvisionnements, la commission propose une augmentation du prix du repas de 2,20 %.



1 - Restauration scolaire

	TARIFS 2021/2022	TARIFS 2022/2023 (Du 01/09/22 au 30/11/2022).	TARIFS 2022/2023 (Du 01/12/22 au 31/08/2023)	TARIFS 2023/2024 : à partir du 01/09/2023 au 31/08/2024 : (sous réserve de l'évolution des données contractuelles)
ENFANTS	3,57 €	3,75 €	4,03 €	4,12 €
INSCRIPTION HORS DELAIS	5,36 €	5,63 €	6,05 €	6,18 €
ENFANTS HORS COMMUNE	5,73 €	6,02 €	6,47 €	6,61 €
ADULTES	6,62 €	6,95 €	7,47 €	7,63 €

3 - Accueil de Loisirs (petites vacances et mercredis)

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS 2021 / 2022	TARIFS 2022 / 2023	TARIFS 2023 / 2024
TARIFS MERCREDI MATIN OU APRES-MIDI avec repas (période scolaire)			
Inf à 899 €	8,22 €	8,56 €	9,16 €
De 900 € à 1349 €	8,41 €	8,76 €	9,37 €
Sup à 1350 €	8,60 €	8,96 €	9,58 €

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS 2021 / 2022	TARIFS 2022 / 2023	TARIFS 2023 / 2024
JOURNEE avec repas (mercredi complet et petites vacances)			
Inf à 899 €	12,71 €	13,21 €	14,04 €
De 900 € à 1349 €	13,08 €	13,59 €	14,45 €
Sup à 1350 €	13,46 €	13,99 €	14,86 €

D/2023/061

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le
ID : 053-200055705-20230704-D_2023_061-DE



Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Article 1 : DECIDE de modifier les tarifs publics des services Enfance/Jeunesse pour l'année 2023-2024 pour la restauration scolaire ainsi que les tarifs de l'accueil de Loisirs (petites vacances et mercredis) avec repas.

Article 2 : INDIQUE que les autres articles de la délibération n° D/2023/031 en date du 04 avril 2023 demeurent inchangés.

Article 3 : CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

LE MAIRE

BERNARD BOURGEOIS



LA SECRETAIRE DE SEANCE

SYLVIE BLOT

